

PAERPA
Hébergement Temporaire en EHPAD



LE DISPOSITIF

Pour qui ?

- Personnes âgées de 75 ans et plus. Sur dérogation pour les moins de 75 ans.

Dans quelle situation ?

- En sortie d'hospitalisation, ne relevant plus de soins médicaux,
- En sortie de court-séjour (SSR), ne relevant plus de soins médicaux ni rééducation,
- En cas de carence de l'aidant (hospitalisation, répit, décès).

Avec quels objectifs ?

- Mise en place d'actions visant à la réintégration du domicile dans un cadre sécurisé,
- Mise en place d'actions visant à l'orientation vers une nouvelle structure d'accueil,
- Limitation des prolongations inadéquates de séjour en milieu hospitalier

Sur quelle durée ?

- 30 jours maximum par séjour. Possibilité de plusieurs séjours/an.

Pour quel coût ?

- Participation ARS (FIR) de 50 €/jour versée à l'EHPAD. Objectif d'un reste à charge pour l'usager au maximum équivalent au Forfait Hospitalier Journalier (20 €)

LE ROLE DE LA COORDINATION TERRITORIALE D'APPUI (CTA)

COMPOSITION : ARESPA et les dispositifs de coordination experts du Doubs.

INFORMER et ORIENTER les personnes âgées, leurs proches, les professionnels les entourant, sur l'existence de cette offre et le lieu d'implantation le plus proche du domicile.

ACCOMPAGNER, sur demande des professionnels de l'EHPAD, le retour à domicile, avec activation le cas échéant d'une Coordination Clinique de Proximité (CCP) et d'un Plan Personnalisé de Soins (PPS). A défaut, aider à la réorientation vers une structure adaptée.

POUR CONTACTER LA CTA-PAERPA :

03 81 25 05 30

9h00-18h00

paerpa.franchecomte@orange.fr



LES 17 EHPAD PORTEURS - DOUBS et Nord Franche Comté

BESANCON/GRAND BESANCON	EHPAD BELLEVAUX, MONTERRAND- LE-CHÂTEAU (2), AVANNE
DOUBS CENTRAL	EHPAD BAUME-LES-DAMES, ROUGEMONT
LOUE-LISON / PIERREFONTAINE-VERCEL	EHPAD ORNANS
HAUT-DOUBS	EHPAD LEVIER, MOUTHE, DOUBS
PAYS HORLOGER	EHPAD MAICHE
AIRE URBAINE	EHPAD AUDINCOURT, DESANDANS, BART et GRAND-CHARMONT, La MIOTTE et BONNEF